Le Pont de l'Espierre à Tourcoing sera sous peu élargi

En marge des grands travaux d'urbanisme de la ville de Tourcoing, certains travaux présentant un caractère d'urgence vont être entrepris, notamment l'élargissement du pont de l'Espierre, sur le canal de Tourcoing.

Il y a là une question importante, qui se rattache à l'ardu problème de la circulation et du décongestionnement de la ville, dont les chaussées et ponts ne répondent plus aux exigences de roulage moderne.

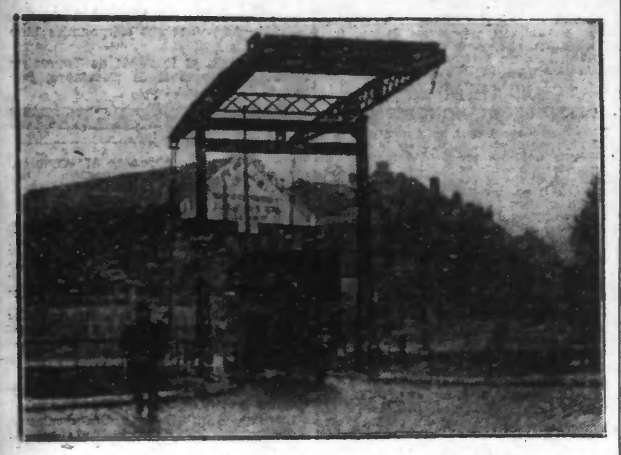

LE PONT DE L'ESPIERRE QUI VA ÊTRE TRANSFORMÉ

Il y a plus d'un an qu'on parle de l'élargissement du pont précité.

Il s'agit d'un pont-levis reliant le quartier très industriel du Flocon (où se trouvent plusieurs grandes usines textiles, une usine de produits laitiers), avec le centre ; tout ou presque tout le roulage entre la gare de Tourcoing-les-Francs, le Flocon et les boulevards de la Marne et Gambetta, l'emprunte. Or, ce passage est ridiculement étroit et ne répond plus du tout aux nécessités de la circulation : un seul camion, une seule auto, suffisent pour l'embouteiller, et les piétons n'ont que la ressource de s'aplatir aux deux extrémités, légèrement en retrait. La largeur n'excède pas, en effet, 2 m. 50. Et encore y a-t-il deux embryons de trottoirs.

Ajoutons que plusieurs accidents se sont déjà produits à cet endroit.

Les habitants des quartiers voisins, qui empruntaient le pont à la descente des tramways de Lille et de Roubaix, qui ont une station à 50 mètres de là, réclamèrent une solution prompte, et la ville entendit leurs doléances.

A la suite d'une première démarche, le service de la navigation établit un projet d'améliorations qui fut soumis à la commission des travaux de Tourcoing, le 25 novembre 1933.

LE NOUVEAU PROJET

Le nouveau projet prévoit entre autres améliorations, un élargissement par la construction de deux trottoirs sérieux, en tôles striées, larges chacun de 1 m. 22, fixés sur es poutrelles longitudinales du pont-levis, par des consoles en tôle et des cornières métalliques. La largeur de la chaussée restera la même, mais les piétons pourront passer sans risquer l'écrabouillage. Un garde-corps en treillis de métal déployé assurera une complète sécurité aux passants du côté chaussée et canal.

La dépense ne sera pas grande, 10.000 francs (très exactement 9.500 francs). Le service de la navigation propose d'autre part à la ville de Tourcoing de partager cette dépense dans la proportion de 50 %.

Cette proposition étant équitable et justifiée, M. Defoort, rapporteur de la commission des travaux de la ville de Tourcoing, a conclu à son approbation, et le Conseil municipal, dans sa séance du 22 décembre 1933, lui a donné entièrement raison. En ce qui concerne le financement des travaux, qui seront entrepris sous peu, l'assemblée communale a décidé ce qui suit :

Elle approuve sans réserves le rapport de M. Defoort ; décide de prendre la charge pour moitié de la dépense, quelles que soient les augmentations résultant soit de difficultés dans les travaux, soit de toutes autres circonstances.

D'autoriser le receveur municipal à payer la part de la ville de Tourcoing, évaluée à une somme forfaitaire de 4.750 francs, sur le crédit inscrit au budget primitif de 1934. **R. P.**

LES ÉTRENNES DE LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE

Par ces temps humide et brumeux il n'est rien de tel pour chasser le mauvais air que de déguster une bonne tasse de café, qui, en même temps, dissipe les idées noires et permet d'envisager l'avenir sous les meilleurs auspices. Il nous revient que la **Société Coopérative** de la rue des Anges toujours soucieuse de se mettre à la portée de toute la population Tourquennoise **offrira** à tout acheteur de 1 kg de ses excellents cafés **Matador, Matador spécial et Guadeloupe et ce, sans aucune majoration de prix, 1 kg de Sucre Béghin,** valeur 3.75, pendant les journées du vendredi 29 au mardi 2 Janvier inclus. Que chacun en fasse son profit.

SECOURS AUX CHOMEURS

Il a été payé, pendant la semaine du 18 au 23 courant, par les Fonds municipaux de chômage : 42.098 fr. d'allocations aux chômeurs complets (725) et 21 fr. à un chômeur partiel.

D'autre part, le Comité de Secours aux Chômeurs a distribué, pendant la même période, des secours exceptionnels, se montant au total à 3.028 francs, à 188 familles.

THÉATRE MUNICIPAL

A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An, samedi, dimanche et lundi 1er Janvier, la célèbre opérette populaire « **LES SALTIMBANQUES** ». En attraction, Coglin et Plum, les clowns musicaux du Cirque Médrano.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Conformément à l'art. 1er du règlement, la Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier inclus.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Conformément au règlement, la Bibliothèque Populaire sera fermée du 2 au 20 janvier inclus.

La réintégration des livres se fera au cours des séances du 28 et du 30 décembre.

Exigez les DÉJEUNERS MOCCERON
Goûtez-les et... comparez

Sociétés et Comités

PHILHARMONIE COLBERTISTE. — Dimanche 31 décembre, pas de répétition.

THE MICHELLY'S JAZZ. — Dimanche 31, répétition à 10 h. Présence indispensable au siège.

LES BIGO-JAZZ. — Ce vendredi à 20 h., répétition générale et obligatoire.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

BASKET-BALL. — **Union Sportive Tourquennoise** : Eq. III r.-v. à 8 h. Place de la Croix-Rouge.

Eq. 1A et 1B, r.-v. à 9 h., même endroit.

Eq. II r.-v. à 9 h. 15, Caserne des Pompiers.

Eq. P.T.T. de l'Union r.-v. à 9 h. 30 Grand Place pour jouer contre le S.O. Lyssois à 10 h. sur notre terrain.

Dimanche soir, tous au Fresnoy pour encourager les Pompiers de Tourcoing.

Le 7 janvier à 14 h. 30, match de championnat de France contre le C.S. Paris, au terrain de la rue de Gand.

TIR. — **Amicale Cenderoet** : Règlement du concours de tir surprise aux oranges du 31 décembre à 10 h. 30. La mise est de 0.50 sans munition. Le concours est réservé aux amicalistes inscrits à la section de tir. Les chiffres 2 et 6 gagneront 2 oranges ; 4, 8 et 10, une orange. Il sera tiré des séries de deux balles à chaque tour.

La Commission se réserve le droit de changer le règlement du dernier tour si le nombre d'oranges ne permait plus l'application du règlement ci-dessus.

JEUX DIVERS

JAVELOTS. — Dimanche 31, à 18 h., chez M. Boulanger, 223, rue des Cinq-Voies, à Tourcoing, réunion mensuelle ; distribution de coquilles aux présents à jour de leur cotisation.

GALLOPHILIE. — Demain samedi, chez M. Marcel (anciennement Théo), se jouera une partie de coqs « un 213 » et une paire de plaisir : « Le Risquons-Tout » contre « Les Amis du Sapin-Vert ».

ETAT CIVIL

Naissances. — Bertrand Laurent, rue du Printemps, 84 ; Rémy Vermandère, rue Jules-Simon, [illegible] ; Edith Hébrant, rue Nationale, 126 ; Louis Leveugle, rue Amiral-Courbet, 105.

Publications. — Marcel Bernard, trieur de laines, rue de Bavai, 7 et Agnès Cluys, soigneuse à Halluin ; Marcel Théry, coroyeur, rue d'Alsace, 2, et Constance Bodart, servante, rue de Paris, 22.

Décès. — Jules Lallemand, 73 ans, ép. Gustave Maertens, rue d'Alsace, 64 ; Virginie Elbin, 78 ans, s.p., veuve Victor Cousin, rue d'Havré, 3 ; Louis Duthoit, 74 ans, s.p., rue Nationale, 138 ; Albert Leveugle, 37 ans, encolleur, rue Nationale, 138.

Du bois... Le bois dont on fait les boîtes de cigares... et les coffrets de cigarettes : un bois précieux, le bois des îles ! 1 Que diriez-vous de cigarettes en pur havane, dans un joli coffret en bois des îles ? Encore une création de la Régie Française. Le cadeau à la mode pour le nouvel an ! 9027.

HALLUIN

Une ouvrière qui l'échappe belle. — Au cours de la journée d'hier jeudi, une ouvrière des établissements Lorthiois-Leurent, tissage, chemin de la Grand'Ville, du nom d'Agnès Defever, 17 ans, tisserande, domiciliée rue de l'Est, à Halluin, a reçu, durant son travail, dans la figure, une navette qui s'était échappée d'un métier voisin, lui occasionnant de multiples contusions, principalement au nez. La blessée a été soignée par M. le docteur Mahieu. Quinze jours d'incapacité de travail.

Une infortune. — Dimanche 31 décembre, une quête sera faite en ville, — celle-ci autorisée par la mairie, — au profit de M. Henri Castro, 90, rue Basse, malade depuis deux années.

Les cartes de pain. — La révision des cartes de pain devant être effectuée à la date du 1er janvier, les habitants désirant changer de boulanger sont invités à le faire connaître à la mairie sans retard.

Les habitants s'approvisionnant ou désirant s'approvisionner en Belgique à l'avenir, devront également le faire connaître en remettant à la mairie une déclaration écrite.

Il est rappelé que les enfants âgés de 18 mois à 10 ans ont droit à 250 gr. de pain et ceux âgés au-dessus de 10 ans, à la portion complète, c'est-à-dire à 500 grammes.

Le changement s'effectuera également à la mairie.

Aux anciens combattants. — La commission des A. C. belges d'Halluin et environs invite les A. C. et anciens militaires belges, ainsi que leur famille, à la fête qui aura lieu demain samedi, à 18 h., au Foyer de la Paix.

Les intéressés sont priés de se faire connaître à l'entrée de la salle.

Un service gratuit d'autos sera mis à leur disposition, spécialement pour ceux venant de Roncq, Linselles et Bousbecque.

Résultats d'adjudications. — Hier jeudi, à 15 h., à la mairie, eut lieu une adjudication pour les fournitures classiques aux écoles communales.

Quatre soumissionnaires étaient présents.

Premier lot : livres : estimation, 3.500 fr. : est déclaré adjudicataire : M. Marcel Derveaux, de Marcq-en-Barœul, avec un rabais de 25,50 %.

Deuxième lot : fournitures de bureaux ; estimation : 8.300 fr. ; est déclaré adjudicataire : M. Maurice Tasard, de Lille, avec 29,60 % de rabais.

Soirée dansante. — La section d'A. C. Belges (F.N.C.) organise pour samedi 30 décembre, salle du Foyer de la Paix, un grand bal de famille au profit de l'organisation des fêtes Belgo-Françaises qui auront lieu début 1934.

Brillant orchestre ; attractions inédites. Le bal commencera à 18 h.

Les tickets d'entrée sont vendus 2 fr.

Groupe des Familles Nombreuses. — Suivant une louable coutume une distribution de coquilles d'un poids de 2 kilos a été faite aux familles adhérentes.

C'est ainsi que 142 familles ont bénéficié de cette initiative à l'occasion de la Noël.

Avis aux Débitants de boissons et Dépositaires d'alcool. — Les débitants possédant des spiritueux anisés et des apéritifs à base d'alcool, sont invités à déclarer les quantités possédées au 28 courant. Ces déclarations indiqueront : Nom et Prénom, rue et numéro, Nature, quantité et degré des produits. Elles devront être déposées d'urgence, à la Recette buraliste, 22, rue de Lille et non en d'autres lieux.

Avant-Garde. — Pour les Pupilles d'Adultes répétition ce soir, de 19 à 21 h. au local, rue de l'Abattoir.

Comité Franco-Belge. — Ce vendredi, réunion à 19 h.

Licence des Débitants de boissons. — La perception du premier semestre, soit 160 francs, aura lieu aujourd'hui **Vendredi, 29,** à la Mairie, de 9 à 10 h. Il n'est pas envoyé d'avertissements individuels.

Service de Vèirie. — L'enlèvement des débris solides n'ayant pu être terminé hier jeudi, se continuera aujourd'hui vendredi à partir de 8 h., dans les rues qui n'ont pas été visitées.

RONCQ

Chez les « Accordéonistes » Roncquois. — Aujourd'hui vendredi, il n'y aura pas de répétition.

Dimanche 31 décembre à 10 h., grande assemblée générale au café Verhelst, 268, rue de Lille. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

La Commission compte sur la présence de tous à cette importante réunion.

Pointage des chômeurs. — Ce vendredi à la Mairie à 14 h. 30.

Harmonie Ouvrière. — Ce vendredi à 19 h. 30, à la Maison du Peuple, répétition générale.

Jeunesse Roncquoise. — Ce vendredi à 19 h., répétition pour tous les gymnastes.

LINSELLES

Aux A.L.A.O. — Liste des numéros sortis à la tombole de dimanche dernier 24 décembre :

2792 — 2356 — 2909 — 2959 — 2535 — 2422 — 2149 — 2636 — 2505 — 1819 — 1718 — 2238 — 2809 — 1387 — 1810 — 1845 — 2707 — 1418 — 1138 — 1598 — 1764 — 2649 — 2338 — 1620 — 1368 — 2038 — 1979 — 2233 — 2539 — 1545 — 2936 — 1298 — 2520 — 1304 — 1490 — 2929 — 1348 — 1428 — 2698 — 1225 — 1446.

Les lots peuvent être retirés à l'estaminet du Facteur avant le 31 janvier prochain.

MARCQ-EN-BARŒUL

APRÈS L'INCENDIE CRIMINEL DU HANGAR AGRICOLE

LA BRIGADE MOBILE DE LILLE A ÉTÉ SAISIE DE L'AFFAIRE

Nous avons déjà relaté comment un hangar agricole fut incendié dans la nuit du dimanche au lundi, et l'on sait que le sinistre est dû à la malveillance. Une enquête a donc été ouverte et le sous-brigadier Leplat a relevé sur les lieux de l'incendie, accrochée à un saule, dans un cornet de papier fait avec un journal de la veille, une enveloppe adressée à la police avec le n° 238. Voici le texte de la missive, dont nous respectons le style et l'orthographe :

« Wasquehal, l'incesisable est inconnu » mai le feu le jour de Noël. Cherché » l'insesisable tré dangereu. Signé l'in- » connu ».

Il s'agit vraisemblablement du dangereux malfaiteur qui, encore au début de septembre mit le feu à un hangar agricole appartenant à Mme Vve Tiberghien, au Triez. Ce maniaque a, à son actif, une quinzaine d'incendies.

Le brigadier Vanvoren s'est rendu sur les lieux mardi matin pour continuer l'enquête et la police mobile a été saisie.

Une prime de 5.000 francs sera allouée par une compagnie d'assurance à toute personne donnant quelques indications permettant de découvrir le coupable.

MENACÉE DE MORT...

Mme Hannof, née Vanborage Yvonne, âgée de 34 ans, ménagère, demeurant 75, rue des Meuniers, est venue au commissariat, hier dans l'après-midi, déposer une plainte contre son mari, Hippolyte Hannof, qu'elle accuse de l'avoir menacée de mort à plusieurs reprises.

Hannof ayant à la suite d'une querelle de ménage quitté dimanche le domicile conjugal, ne revint qu'hier matin vers 10 h., complètement ivre, et dit qu'il allait tuer sa femme et ses quatre enfants. On comprend l'émoi de la pauvre femme qui dut se réfugier chez des voisins. Une enquête est ouverte.

Poignet foulé. — Aux Etablissements Deleepaul Havez, Albert Leroy, 44 ans, domicilié 7, rue Pasteur, est tombé en portant une bassure de chocolat en butant contre un objet.

Une foulure du poignet, des contusions à la face dorsale du poignet gauche l'obligeront à prendre 12 jours de repos.

Contre le pilier. — Julien Desseaux, 14 ans, apprenti aux mêmes établissements, demeurant 104, rue du Quai, s'est cogné l'épaule droite contre le pilier d'un couloir. De violentes contusions à l'épaule nécessiteront 15 jours de repos d'après le docteur Happe, de La Madeleine.

La Noël au quartier Monplaisir. — On a pu juger une fois de plus l'inlassablement attachement des membres du Comité quand il s'agit d'organiser une fête de bienfaisance.

Lundi, à 11 heures, dans le palace Dedeyna, une ample distribution de jouets, friandises, vêtements chauds fut faite aux enfants du quartier.

M. Dedeyne avait organisé avec le concours des accordéonistes mouvallois une fête musicale qui fut très goûtée du public. Puis M. Desmuller remercia les habitants d'être venus à cette fête et aussi ses collaborateurs qui l'assistent dans ses entreprises. Le soir, un joyeux bal réunit grands et petits.

Jardins Ouvriers. — La Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers de France, fera donner une leçon de jardinage à Marcq-en-Barœul, le dimanche 31 décembre, à 16 h., sous la présidence de M. Bailly, maire, Chevalier du Mérite Agricole, salle chez Mme Vve Grebert, 4, Grand'Place, par M. Baudrin. Distribution gratuite des graines aux sociétaires (anciens et nouveaux). Paiement des cotisations. Après la causerie, tombola gratuite.

COMINES

Aux victimes de la guerre. — Les membres des sections cominoises de mutilés, ascendants, veuves et orphelins de guerre sont informés que les funérailles de Mme Julie Lallemand, veuve de M. Henri Lemenu, victime civile de la guerre, mort pour la France à Comines au cours de l'occupation, auront lieu à Comines, le samedi 30 décembre 1933 à 9 h.

Réunion à la maison mortuaire, 47, rue de Linselles à 8 h. 45.

Chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, aura lieu au local habituel, Mairie de Comines : le mercredi 3 janvier, de 13 à 16 h. 30 pour les lettres M à Z ; le jeudi 4 janvier, de 13 h. à 16 h. 30, pour les forfaits ; le lundi 9 janvier, de 13 h. à 16 h. 30, pour les lettres A à D ; le mardi 9 janvier, de 13 h. à 16 h. 30, pour les lettres E à L ; le jeudi 11 janvier, de 9 h. à 10 h. à Sainte-Marguerite.

Pain frontalier. — Les personnes qui se fournissent de pain en Belgique sont informées que leurs carnets arrivent à expiration le 31 décembre 1933.

En conséquence, elles sont invitées à se présenter dès à présent à l'Hôtel de Ville en vue de retirer le nouveau carnet dont la validité commence le 1er janvier 1934.

Débitants de boissons. — Il est rappelé que la déclaration du stock des spiritueux anisés doit être faite au bureau des Contributions indirectes dans un délai de 5 jours à compter du 28 décembre 1933.

WERVICQ-SUD

Carnets de pain des riverains. — Toutes les cartes de pain devant être renouvelées pour le premier janvier 1934, les riverains qui s'approvisionnent en pain chez les boulangers français, sont invités à venir retirer leurs cartes à la Mairie, au plus tard jusque mercredi matin 3 janvier, pour qu'il leur soit permis, le cas échéant, de changer de boulanger et de remettre leurs cartes aux boulangers de leur choix.

Les riverains, peu nombreux, qui s'approvisionnent encore en Belgique, sont tenus également à déposer leur carte à la Mairie avant le 1er janvier, pour procéder au renouvellement, les tickets n'étant plus valables après le 31 décembre. Ces riverains ont la faculté de renoncer à l'approvisionnement en pain en Belgique à partir du 1er janvier et de choisir leurs boulangers en France. Il ne sera plus accepté de cartes en renouvellement pour la Belgique après le 30 décembre.

Avis aux débitants de boissons. — Les débitants de boissons sont tenus, conformément aux prescriptions législatives en vigueur, de faire à la recette buraliste, 105, rue de l'Industrie, leur déclaration de possession de stocks de spiritueux anisés, dans un délai de 5 jours à dater du 28 décembre 1933.

Déclarations annuelles. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, mulets, autos, pigeons, voitures, qu'ils sont tenus d'en faire la déclaration à la Mairie pour le 1er janvier. Des formules sont à leur disposition à la Mairie.

Réception du Nouvel An. — A l'occasion de la nouvelle année, le Conseil municipal recevra à la Mairie, lundi 1er janvier de 10 h. à 10 h. 30.

Bureaux de la Mairie. — Les bureaux de la Mairie seront fermés le 1er janvier et le 2 janvier jusqu'à 14 heures.

Consultation des nourrissons. — La première séance de consultation des nourrissons du mois de janvier 1934, aura lieu à la Mairie, mardi 2 janvier à 15 h., et sera suivie de la consultation prénatale.

LILLE

UN NOUVEL INTERROGATOIRE D'ÉD. MOREL, DIT « BONNOT » L'ASSASSIN PRÉSUMÉ DE LA VEUVE SCHEPERS

LE CHIFFONNIER VA ÊTRE EXAMINÉ PAR UN PSYCHIATRE

M. le juge d'instruction Perret a procédé hier, à un nouvel interrogatoire d'Edouard Morel, le chiffonnier qu'on soupçonne être le meurtrier, volontaire ou non, de la veuve Schepers qu'on trouva rue Van Hende.

Morel a donné au distingué magistrat l'impression qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales. Ses réponses s'embrouillent en effet ; il conte les mêmes détails de plusieurs manières totalement différentes. Est-ce là, un jeu ? M. le docteur Vullien, qui a été chargé par le juge, de l'examen mental du chiffonier, nous le dira.

De nombreux témoins déjà cités, ont repassé également par le cabinet de M. Perret. Ils n'ont pu ajouter de détails intéressants à ceux qu'on connaît jusqu'aujourd'hui.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 28 décembre

En chemin de fer. — Le 1er juin 1933, vers 14 heures, M. Alexandre Dauchy, contrôleur au chemin de fer du Nord, en effectuant le contrôle dans un compartiment de 3e classe du train Lens-Armentières, constatait entre les gares de Bauvin-Provin et de Don-Sainghin, qu'un voyageur, Emile Ledoux, 66 ans, demeurant à Neuve-Eglise (Belgique), importunait les voyageurs de son compartiment

Lui ayant enjoint de cesser ses propos déplacés, M. Dauchy s'attira la réponse suivante : « Les contrôleurs sont juste bons à ennuyer le monde, tas de propres à rien ».

Pour outrages, Ledoux a été condamné à 25 francs d'amende.

Ivrogne impénitent. — Gustave Roels, 38 ans, champignonniste, à Lille, 27, rue des Vieux-Murs, s'enivre fréquemment.

Le 3 septembre 1933, il fut de nouveau trouvé en état d'ivresse manifeste, avec cette circonstance qu'il était en état de récidive. Par défaut, il a été condamné à 1 mois de prison et 25 francs d'amende.

Les violents. — J. F., 30 ans, demeurant à Arras, et Michel Anszperger, 30 ans, manœuvre, à Saint-Laurent-Blangy, étaient poursuivis du chef de coups réciproques.

J. F. a été acquitté et Anszperger a encouru par défaut 15 jours d'emprisonnement.

— Le 27 août 1933, Germaine Delorge, 38 ans, femme de ménage, à Lille, se rendait chez Victor Van Ryssel, 42 ans, charretier à Lille, 26, rue Montaigne, pour lui porter du linge. Elle fut reçue par une volée de coups de poing et de pied. Elle déposa plainte et Van Ryssel fut inculpé de coups volontaires.

Il a été condamné hier à 1 mois d'emprisonnement.

— Le 2 septembre, vers 22 heures, M. Verkein, marchand de quatre saisons à Lille, consommait dans un café de la rue de Flandre, à Lille, exploité par M. Auno, lorsque F. H., charretier, à Lille, y pénétra à son tour et chercha querelle à M. Verkein. Ce dernier ne lui répondant, le saisit à la gorge et lui déchira le devant de sa chemise. A ce moment le cafetier intervint et le fit sortir.

A peine était-il dehors, que F. frappa M. Auno qui était accouru. F. a été condamné à 15 jours d'emprisonnement.

— 25 francs avec sursis à Jean Vanholle, 59 ans, marchand ambulant, à Lille, 9, rue Mazagran, pour avoir frappé Albertine Van den Boosche le 20 août 1933.

A l'Etablissement de bains. — Le 23 décembre 1933, le brigadier de sûreté, Pierre Smet, de Roubaix, était prévenu vers 17 heures par le directeur du bain municipal de la rue des Champs, à Roubaix, qu'un individu s'était fait ouvrir la cabine d'un autre baigneur et avait dérobé une somme de 60 francs.

Le voleur fut recherché et arrêté. C'est un sieur Armand Pellerin 29 ans, couteur, à Roubaix, 31, rue du Vivier, qui a été condamné à 15 jours d'emprisonnement.

Dans les champs. — Le 8 septembre 1933, Désiré Charlez, 46 ans, mécanicien, à Loos, 24, Chemin Vert, et Denise Colart, 33 ans, ménagère, à Loos, même adresse, volaient des pommes de terre sur le champ de M. Stoffaes.

16 francs d'amende à chacun, mais avec sursis pour la femme.

Abandon de famille. — Louis Eguerre, 37 ans, électricien, 3, rue Florimond Delerner, à Mons-en-Barœul, avait comparu sous l'inculpation d'avoir omis de payer à sa femme la pension alimentaire mise à sa charge.

1 mois d'emprisonnement.

— Condamné pour le même délit à 1 mois de prison par défaut, Charles Hélinckx, fileur, sans domicile connu, avait formé opposition. Le Tribunal a ramené la peine à 15 jours d'emprisonnement.

Respectez l'autorité. — Le 8 septembre 1933, Marcel Dujardin, 18 ans, cultivateur, à Phalempin, recevait 1 visite du garde champêtre qui venait lui faire une observation

Dujardin eut le tort de se fâcher et surtout d'outrager le garde. Pour outrages, Dujardin a été condamné à 1 mois de prison avec sursis et 25 f. d'amende

L'auto. — Le 9 août 1933, M. Achille Devolder, marchand de pommes de terre à Haubourdin, conduisait un camion Chevrolet, rue Gantois, en direction du boulevard Victor-Hugo, à Lille, quand il vit surgir de la rue Barthélémy-Delespaul, une autre automobile, malgré un coup de volant à gauche, M. Devolder ne put éviter le choc. De ce fait une personne qui se trouvait à côté du conducteur de cette voiture fut blessée.

M. Devolder comparaissait pour blessures involontaires. Le Tribunal à l'audience d'hier a estimé que la faute de M. Devolder était très légère et il l'a condamné à 16 francs d'amende et 6 francs pour la contravention.

Affaires diverses. — 3 amendes de 5 francs, à Joseph Sion, 50 ans, gérant à 3 ouvriers contrairement aux règlements.

— Pour défaut d'immatriculation, M. Albert Vandaele, 18 ans imprimeur à Menin (Belgique) est condamné par défaut à 25 francs d'amende.

— Même peine pour défaut de visa à Achille Cottens, 23 ans, aide-maçon à Mouscron (Belgique).

— Pour avoir fait travailler un ouvrier contrairement aux règlements, Secundo Tardiglio, entrepreneur de travaux publics, à Armentières, encourt 5 francs d'amende.

— 13 amendes de 5 francs à Aimé Aunebicque, marchand de meubles à Hellemmes, 21, avenue de la Liberté, pour infractions au code du travail.

— 8 jours d'emprisonnement à Constant Bergens, 40 ans, sans profession ni domicile pour vagabondage et mendicité.

— 16 francs avec sursis et 50 francs de dommages-intérêts à Berthe Hochart, 50 ans, ménagère à Lille, rue Mehl, qui, le 28 août 1933, frappa la dame Meurisse.

— Pour le même délit, Angèle Denys, 42 ans, sans profession, à Seclin et Léonie Jenvrin, 55 ans, ménagère audit lieu ont été condamnées respectivement à 16 francs d'amende avec sursis et 25 fr. d'amende avec sursis.

TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE JEUNE FEMME

La nuit de mardi à mercredi, une dame Yvonne Boisseau, demeurant 57 bis rue Jacquemars-Giélée à Lille, âgée de 37 ans, a tenté de se tuer dans un Hôtel du Centre, en se tirant trois balles de revolver. Elle s'est blessée peu grièvement et a été transportée à l'Hôpital Saint-Sauveur, où l'on constata que deux des balles tirées, s'étaient logées dans le bras gauche, et une autre dans la poitrine. Ces blessures, d'ailleurs, ne présentent aucun caractère de gravité.

M. Merlen, commissaire de l'arrondissement, a ouvert une enquête et a découvert dans le sac à main de la désespérée deux lettres, l'une adressée à sa mère à Bordeaux, l'autre à son ex-ami qui l'avait quittée depuis quelques jours

C'est d'ailleurs pour cette raison, et aussi parce qu'elle était dépourvue de ressources, qu'Yvonne Boisseau avait tenté de mettre fin à ses jours de la manière que l'on sait, après avoir absorbé le contenu d'un petit flacon d'éther.

PETITES NOUVELLES

Au Parquet. — Carmen Coq, 25 ans, sans profession, demeurant, 46, rue du Molinel, a été arrêtée et déférée au Parquet pour vol.

Vol dans une roulotte. — M. Henri Lamblain, forain, installé place de la République, a porté plainte contre X... pour vol dans sa roulotte, rue de Valmy, mercredi soir, de divers objets.

Dans un baraquement. — Dans un baraquement non fermé, rue Jeanne-Hachette, on a volé un costume de cuir valant 190 francs, à M. Hondernack, couvreur, demeurant, 60, rue d'Austerlitz.

Voleur de vélo. — Joseph Gautier, journalier, 1, rue Jean-Jaurès, à Seclin, a été arrêté à Lille par l'agent Dron, après avoir tenté de prendre la fuite, pour vol d'un vélo commis à Seclin.

Accident de travail. — René Trédez, 39 ans, 271, Boulevard Victor Hugo, au service de M. Vanelle, 4, rue Courtois, a été blessé au bassin, au cours de son travail. Après avoir reçu les soins du docteur Baré, il a été transporté à l'Hôpital de la Charité.

EN BELGIQUE

HERSEAUX

Résultats de l'Exposition d'Aviculture. — Voici le résultats de cette exposition organisée par la Société Horticole et Petit Elevage :

Grand Prix d'Honneur : Faisans dorés, à Millécamps Jérôme ; prix d'honneur : Coq Barckels, à Vérecke René ; pigeons voyageurs, à Demeyer René, Blomme Emile ; lapin géant des Flandres, à Vanlenker. — Rod Island (coq), 1er prix, à Demeyer Octave ; 2e prix, Vanlendeghem Emile ; (poules), 2e prix, Vanlendeghem Emile. — Coucou de Malines (parquet), 1er prix, Devos Joseph ; (poules), 3e prix, Millécamps Raymond, Debarbieux Adolphe Dottignies. — Houdan (poules), 2e prix, Blauwblomme Henri ; 3e, Leveugle, Dottignies ; coq), 3e prix, Leveugle. — Leghorn (poule), 3e prix, Samain Louis. — Bresckels (coq), 1er prix, Vandersippe Henri ; 2e, Verdonck Alois. — Races naines (parquet), 3e prix, Millécamps Jérôme ; mention honorable, Debarbieux Adolphe) ; coq, mention honorable, Lagae Alphonse), Blauwblomme Henri. — Bresses (coq), 2e prix, Demeyer Octave ; 3e, Vandewilde Jérôme ; (poule), 2e prix, Demayer Octave. — Dindons, 2e prix, Débarbieux Adolphe). — Oies, 2e prix, Delécluse Gérard. — Canards Rouen, 2e prix, Deléclusa Gérard. — Canards Barbaria, 1er, 2e et 3e prix, Blauwblomme Henri. — Toutelles, 1er prix, Verdonck Alois, Blauwblomme Henri. — Oiseaux exotiques : 1er prix, Verdonck Albert, de Mouscron ; Dupond Emile, Vandewilde Raymond, Dewinter, Devos Désiré. — Pigeons rapport : 2e prix, Dupont Emile ; pigeons fantaisie : 1er prix, Millécamps Jérôme ; 2e, Vallasya. — Pigeons voyageurs : 1er prix, Demeyer, Blomme, Raquet ; 2e, Dubois (Luingne), Mœrman Amédar, Lagae Oscar, Blomme Emile, Deldalle François, Maas Alois, Demeyer René, Mœrman Amédar, Blomme Emile. — Lapins géants des Flandres : 1er prix, Lécroart Samuel ; 2e, Lécroart Samuel. — Lapins blancs de Termonde : 1er prix, Baleaen Alf. (Luingne), Blauwblomme Henri ; 2e, Balcaen Alfred. — Lapins Japonais : 2e prix, Roets Jules, Débarbieux. — Cobaye : 1er prix, Adens, Estaimpuis ; 2e, Dujardin Gentil, Vanleuwenhuis.

Graines et produits divers : 1er prix avec félicitations, M. Delberghe fils.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

201 — 202 — 226 — 261 — 263 — 270 — 276 — 294 — 295 — 329 — 314 — 336 — 338 — 343 — 388 — 392 — 411 — 412 — 445 — 463

L'exposition avait réuni 120 sujets parmi les plus beaux de tous les environs.

Le Jury était composé de MM. Graulich, président de Mouscron Avicole ; Barbry, vétérinaire Mouscron ; Dumortier, secrétaire de Mouscron Avicole.

Pendant toute la journée une foule nombreuse est venue admirer cette superbe exposition qui a remporté un énorme succès.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

SUITES GRAVES D'UN ACCIDENT D'AUTO A MENIN

Il y a quelques mois, un grave accident d'auto se produisit sur la grande chaussée de Courtrai à Menin. Un nommé Pype Benoit conduisait une auto laquelle avaient pris place, avec un nouveau-né, le parrain Ostyn Géry et la marraine, Antonia Derutte. Ces imprudents, en retournant d'un baptême, avaient proposé à Pype de les conduire à Courtrai, où ils allèrent de café en café avec le bambin, qui était porté par la sage-femme Augusta Pauwels.

En retournant sur le territoire de Menin, le conducteur, pris de boisson, renversa sur le trottoir un piéton, M. Massells, qui fut grièvement blessé ; l'auto renversa ensuite un poteau électrique. Tous les occupants furent plus ou moins sérieusement blessés, mais le nouveau-né était atrocement mutilé et défiguré pour la vie. Le tribunal condamne Pype à un mois de prison plus 350 francs d'amende. Il lui est interdit de conduire une auto durant trois mois. Les autres occupants, la sage-femme exceptée, qui fut acquittée, écopent d'une amende de 105 francs. La partie civile Massells obtint 4.300 fr. 20 de dommages-intérêts et les parents du nouveau-né, les époux Ostyn, obtiennent 43.629 fr. Le docteur Bauttemans est désigné pour établir le degré de gravité des blessures encourues et les inconvénients qui en résulteront pour la petite victime.

Cycliste irascible, à Mouscron. — Alphonse Soenens, de Mouscron, fut un soir attrapé par un agent de police en tenue bourgeoise tandis qu'il roulait à vélo sans lumière. Il se débattit, refusa de décliner son nom et mordit même l'agent au doigt. A l'audience, le prévenu prétexta ne pas avoir reconnu l'agent de police : il écope néanmoins d'une amende de 350, plus 35 et 210 francs. Le jugement est conditionnel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

Fonds de chômage. — Il a été payé aux chômeurs complets, pour la période du 16 au 23 décembre, la somme de 8.931 fr. qui ont été répartis entre 154 chômeurs, dont 148 chefs de famille, 6 adultes et 180 personnes à charge des premiers. Le nombre de journées de chômage pour cette période est de 857, contre 866 journées, 158 chômeurs et 9.286 fr. 50 pour la période précédente.

Football. — A.C. Houplines. — Rencontres du 31 décembre :

Coupe des Flandres : A.C. Houplinois 1 A contre V.S. Pérenchies 1 A, à Lomme, terrain de l'Avenir, à 14 h. Sont convoqués à 12 h. 30, au siège : Maniez, Orange, Vanneuville A., Boulongne, Evin, Goerland, Baron, Bouchery, Ryckewaert, Mimile, Vangliven. Délégués : MM. Blondeau Crevist. Départ en auto. Supporters, 6 fr.

Match amical : A.C. Houplinois 1 B contre A.C. Comines 1 A, à 10 h., à Houplines. Sont convoqués à 9 h., au vestiaire : Garain, Coursier, Evin, Santré, Jonckhéere, Lebas, Gamberini, Leroy J., Pognict I, Leroy R., Pognict II. Remplaçant : Hallot. Délégué : Baron.

COLOMBOPHILIE

FIN D'ANNÉE !...

Les commerçants ont coutume, à la fin de chaque année, de dresser l'inventaire des objets restant en rayonnages, afin de pouvoir se rendre compte de leurs gains ou pertes. Comme eux, nous avons songé à jeter un regard circulaire sur la campagne colombophile 1933 dans la région de Roubaix-Tourcoing et en établir le bil